

Institut Saint-Michel
Rue du Collège, 126
4800 Verviers
Tél. 087/39.46.50
www.saintmichelverviers.be



**ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

Verviers, le 11 juin 2024

Chers Parents,

Vous trouverez dans cette circulaire les renseignements pratiques concernant l'organisation de la fin d'année et quelques informations concernant la prochaine rentrée scolaire.

A. Reprise des livres

Depuis deux ans, **nous ne reprenons plus les archives**. Chaque élève doit donc conserver à domicile son journal de classe, ses tests et devoirs et ses notes de cours en vue d'un éventuel contrôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, vous avez signé une **décharge**, en septembre 2023, précisant votre engagement à conserver soigneusement ces documents au moins durant 5 ans.

Pour les élèves de 2^e et 3^e années, la reprise des manuels s'effectuera le **mardi 2 juillet** et pour les élèves de 1^{re}, 4^e, 5^e et 6^e années le **mercredi 3 juillet**. Un horaire précis sera communiqué aux élèves par les titulaires.

B. Livres nécessaires pour la 2^e session

Les élèves qui doivent présenter une 2^e session rendent aussi leurs livres, à l'exception de ceux nécessaires pour préparer la 2^e session. Les livres conservés pour la 2^e session seront repris à la rentrée scolaire de septembre.

C. Remise des bulletins

Le **mardi 2 juillet** entre 08h30 et 12h00 pour les élèves de 2^e et 3^e années.

Le **mardi 2 juillet à 20h00** pour les élèves de 6^e année.

Le **mercredi 3 juillet** entre 08h30 et 12h00 pour les élèves de 1^{re}, 4^e et 5^e années.

D. Rencontre avec les professeurs

Le **mercredi 3 juillet** de 16h30 à 18h30.

Nous insistons pour que cette dernière réunion soit réservée aux parents des élèves en situation d'échec partiel ou total et de ceux à qui une nouvelle orientation a été conseillée.

Les parents qui désirent rencontrer la direction sont invités à prendre un rendez-vous préalable.

E. Recours contre une décision du Conseil de classe

Les recours éventuels doivent être déposés, par écrit, soit le **mercredi 3 juillet**, soit le **jeudi 4 juillet** entre 09h00 et 12h00 ou entre 14h00 et 16h00 auprès de la direction. La commission de conciliation interne se réunira le jeudi 4 juillet, dès 16h30.

F. Fermeture de l'école

L'école est fermée **du mercredi 10 juillet au mardi 13 août** inclus. Durant cette période, il ne sera possible d'obtenir aucun document administratif ou scolaire.

G. Epreuves de la deuxième session

Elles se dérouleront les **lundi 26 août, mardi 27 août et mercredi 28 août**.

Les élèves concernés recevront, par la poste et sur leur adresse électronique de l'école, le calendrier détaillé des épreuves aux environs du 16 août. Les délibérations auront lieu le **jeudi 29 août** en matinée. En cas de recours, ces derniers devront être déposés, par écrit, le vendredi 30 août ou le lundi 2 septembre entre 09h00 et 12h00 ou entre 14h00 et 16h00, auprès de la direction.

H. Réinscription des élèves

Sauf avis contraire, les élèves qui terminent avec succès une année scolaire sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.

Les élèves de 2^e à qui le conseil de classe impose une année complémentaire doivent se réinscrire officiellement auprès de la direction pour le 9 juillet au plus tard (avec remédiations imposées).

Les élèves qui échouent en 1^{re} session et qui désirent recommencer leur année à l'Institut doivent impérativement se réinscrire, en précisant leur choix d'options, pour le 9 juillet au plus tard.

Suite à un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves qui ont **18 ans accomplis** doivent obligatoirement s'inscrire par écrit, même s'ils ont réussi.

Les élèves qui ont l'intention de quitter l'Institut à la fin de cette année scolaire sont invités à le faire savoir à la direction avant de partir en vacances.

I. Date de la prochaine rentrée scolaire

Le **lundi 26 août à 9h30 pour les élèves de 1^{re} année**. Fin des cours à 12h00.

Le **mercredi 28 août à 9h30 pour les élèves de 2^e année**. Fin des cours à 12h00.

Le **vendredi 30 août à 08h30** pour les élèves de 3^e année, à **09h30** pour ceux de 4^e année et à **10h30** pour les élèves des 5^e et 6^e années. **Fin des cours à 12h00**.

J. Location des manuels pour l'année scolaire 2024-2025

Depuis plusieurs années, l'école pratique un système de location des manuels scolaires (sauf pour les cahiers d'exercices vendus à prix coûtant). La somme demandée pour la location varie entre 20,00 € et 50,00 € par année (sauf pour les sections de qualification) pour autant que les livres de cette année scolaire 2023-2024 soient rendus en bon état. La location se fera durant les premiers jours de la rentrée scolaire.

Pour information, les frais de photocopies et des sorties culturelles feront l'objet d'une facture séparée.

K. Bibliothèque

Les livres empruntés à la bibliothèque doivent être rendus pour le vendredi **14 juin** au plus tard ou au professeur de français le jour de l'examen, faute de quoi les livres seront facturés 10€.

L. Autorisation de sortie

Les élèves de 1^{re} et 2^e années n'ont pas l'autorisation de sortir sur le temps de midi.

Les élèves des 2^e et 3^e degrés peuvent sortir tous les jours, avec l'autorisation des parents. Une circulaire précisera les modalités pratiques en début d'année.

Nous espérons que cette année scolaire particulière sera couronnée de succès pour votre enfant, nous vous souhaitons d'avance d'agréables vacances et nous vous prions d'agréer, chers Parents, l'expression de notre entier dévouement.

André DAMOISEAU
Philippe WAUCOMONT
Directeurs